

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2011

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2011

Nombre de conseillers

en exercice : 29

présents : 25

Présents : DURET Jean-Paul, Maire, GONTIER Martine, PARSY Henri, BELLEZANE Isabelle, BOLUDA Francis, SARRAZY Laure, DESBORDES Robert, FOURGNAUD Daniel, FAUREAU Annick, JAUBERT Marc, ZABALETA Emilio, SALVAN Bernadette, BONNAUD Jean-François, CATALAN PAVIA Carole, FRANÇOIS Sandrine, LAJOURMARD Alexandre, ROBERT Marie-Pierre, PANTEIX Stéphanie (Arrivée à 19 h 30), Jean DARDENNE, Martine LERICHE, LEBLOIS Thierry, GOURDI Francis, MARCHEGAY-CUROT Marie-Agnès.

Présents arrivés à 20 h : Martine TABOURET, Christian DESMOULIN

Excusés avec procuration :

DAMAYE Martine, procuration à Laure SARRAZY, en date du 7 mars 2011,
LEVEAU Philippe, procuration à Jean-Paul DURET en date du 9 mars 2011,
DESMOULIN Christian, procuration à Jean-François BONNAUD, en date du 9 mars 2011,
TABOURET Martine, procuration à Emilio ZABALETA, en date du 7 mars 2011,
NOUHOUT Martine, procuration à Bernadette SALVAN, en date du 9 mars 2011,
COMTE Bruno, procuration à Christian DESMOULIN, en date du 10 mars 2011.

Secrétaire de séance : Emilio ZABALETA

Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire.

Délibération 2011 – 01

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises par délégation en application de la délibération du 24 Juin 2010 :

1. La décision n° 2010-09 du 21 décembre 2010,

▪ retenant l'offre des entreprises mentionnées ci-après pour les travaux de construction de la Médiathèque de PANAZOL :

Lot n°	Désignation	Titulaire	Montant de l'offre de base
02	Etanchéité	Entreprise SMAC	110 687,85 € HT
05	Plâtrerie / Cloisonnement / Faux-plafond	SARL PEREIRA	146 589,00 € HT
10	Electricité : courant fort / courants faibles	Entreprise B-ELECTRIC	188 006,38 € HT

▪ demandant à l'équipe de maîtrise d'œuvre une analyse complémentaire des offres pour les lots n°4 « Serrurerie / Métallerie » et n°6 « Revêtements de sols » afin de s'assurer que les offres des entreprises JOUANDOU et SAVARY CARRELAGES peuvent être déclarées les mieux-disantes pour la personne publique.

▪ déclarant infructueux les lots listés ci-après et engageant, avec tous les candidats dont l'offre a été classée, les négociations prévues à l'article 5 du règlement de la consultation :

- Lot n°01 : VRD / Terrassement / Gros-œuvre / Fondations profondes

- Lot n°07 : Peintures

- Lot n°09 : Chauffage / Ventilation / Rafraichissement / Plomberie / Sanitaires
- Lot n°11 : Espaces verts.

▪ déclarant les lots ci-après infructueux et organisant une nouvelle procédure d'attribution selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

- Lot n°03 : Menuiseries aluminium ;
- Lot n°08 : Menuiseries bois / Agencement.

2. La décision n° 2010-10 du 22 décembre 2010, retenant l'offre des entreprises ci-dessous pour l'acquisition de livres et disques pour la Médiathèque Municipale

- offres de PAGE et PLUME pour les lots n° 1, n°2, n°3, n°4, n°5
- offres de POINT SHOW pour les lots n°6, n°7
- offre d'HARMONIA MUNDI pour le lot n°8.

3. La décision n° 2011-01 du 17 janvier 2011, concernant la révision du bail de location du Bureau de Poste de PANAZOL, pour un montant de 13 500 € payable trimestriellement.

4. La décision n° 2011-02 du 20 janvier 2011 retenant l'offre de l'entreprise CITELUM pour le marché d'entretien, de maintenance des installations d'éclairage public de la Commune de PANAZOL.

5. La décision n° 2011-03 du 24 janvier 2011 retenant l'offre de l'entreprise CRX OUEST pour un montant de 18 900,00 € Ht concernant la mission OPC pour la construction d'une Médiathèque.

Le Conseil Municipal réuni en séance le 10 mars 2011, prend acte des décisions du Maire susmentionnées, prises par délégation, en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2011.

Délibération 2011 – 02

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le débat sur les orientations budgétaires a lieu dans le délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Les conseillers municipaux ont été destinataires des données synthétiques sur la situation financière de la commune contenant des éléments d'analyse rétrospective et prospective, telles que jointes en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit ce débat d'orientations budgétaires.

L'élaboration du budget primitif pour 2011 s'inscrit dans un contexte national particulièrement défavorable quant aux perspectives d'évolution des recettes de la Ville. Il se situera en effet à un tournant des finances publiques locales avec le gel annoncé des dotations de l'Etat, les conséquences de la réforme fiscale initiée par la loi de finances 2010 et les perspectives liées à la réforme territoriale institutionnelle.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les grandes lignes du débat d'orientations budgétaires 2011, développées dans le rapport annexé à la présente délibération.

Il précise que dans le contexte économique et législatif encore incertain, l'enjeu majeur de cet exercice est de poursuivre le rythme d'investissement engagé, tout en veillant à une rigueur dans la maîtrise budgétaire des dépenses de fonctionnement.

❖ S'agissant de la **section de fonctionnement**, il conviendra de contenir les dépenses réelles de fonctionnement, dont l'augmentation prévisionnelle serait proche de **+ 3,3 %**.

L'année 2011 devrait notamment connaître une progression modérée de la masse salariale liée essentiellement au recrutement d'un technicien(ne) informatique (fin du 1^{er} semestre 2011) et d'un directeur/directrice de la future médiathèque (2nd semestre 2011). Avec le

produit assuré et les incertitudes sur les dotations d'Etat, la section de fonctionnement s'établirait ainsi à **9 052 500 €**.

❖ S'agissant de la **section d'investissement** : le volume global des dépenses budgétées au titre des programmes d'investissement 2011 s'élèverait à **7 065 000 €** (dont **1 908 000 €** de restes à réaliser).

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le contenu du programme d'investissement, dont les principales opérations sont listées ci-après (hors restes à réaliser 2010 et travaux réalisés par Limoges Métropole) :

1- Principaux aménagements liés au Patrimoine bâti communal :

- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments (Salle des Fêtes, Espace Cocteau, Espace Jules Verne)
- Travaux de réfection des bâtiments et des sites sportifs (toiture terrasse du gymnase Guillemot, étanchéité de la toiture de l'Espace Jules Verne, réfection courts extérieurs tennis...)
- Etudes de maîtrise d'œuvre liées à la rénovation de la salle Cocteau et à la construction d'une salle spécialisée de gymnastique
- Divers Aménagements de locaux (Poste de Police - Centre Technique Municipal)

2- Principaux Aménagements liés à la Voirie, aux Réseaux et à l'Environnement

- Travaux d'aménagement du parking des écoles
- Travaux d'aménagement des parkings Place du Commerce (réfection de revêtements)
- Travaux d'effacement des réseaux et éclairage public
- Aménagements des espaces extérieurs de l'Ecole Turgot et de l'Espace Jules Verne

DEPENSES	RAR 2010	BP + RAR
Déficit reporté	0k€	0k€
Capital	0k€	1 090k€
Voirie (Hors LM), éclairage, environnement hors aire de loisirs,	329k€	1 402k€
Aire de loisirs	436k€	440k€
Bâtiments hors médiathèque	162k€	645k€
Médiathèque hors équipement	971k€	3 308k€
Matériel et véhicules	10k€	180k€
TOTAL DES PROGRAMMES PANAZOL	1 908k€	5 975k€
<i>Ordre</i>	<i>0k€</i>	<i>0k€</i>
TOTAL SECTION DEPENSES INVT	1 908k€	7 065k€

Voirie LM	0k€	550k€
TOTAL PROGRAMMES PANAZOL + LM	1 908k€	6 525k€

RECETTES	RAR 2010	BP + RAR
Excédent reporté	0k€	1 424k€
Affectation	0k€	459k€
FCTVA	0k€	220k€
TLE	0k€	180k€
Subventions +DGE	637k€	937k€
Capital récupérable LM	0k€	426k€
TOTAL DES RPI	637k€	1 763k€
EMPRUNT	0k€	3 049k€
<i>Ordre</i>	<i>0k€</i>	<i>180k€</i>
<i>Virement si 3%</i>	<i>0k€</i>	<i>190k€</i>
TOTAL SECTION RECETTES INVT	637k€	7 065k€

A l'issue de cet exposé et après échanges, le conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011.

Interventions

Monsieur DARDENNE, conseiller municipal groupe Divers Droite, souhaite obtenir des précisions sur l'une des opérations intitulées « Salle Spécialisée Gymnastique ».

M. le Maire précise que ce projet vise à mener une réflexion au cours de l'année 2011, afin d'étudier les possibilités de relogement du billard, ainsi que de l'Union Gymnique de Panazol, compte-tenu de la construction de la médiathèque et de la saturation des différents sites. Le lieu d'implantation de ce projet pourrait se situer sur le plateau surplombant l'Espace Bernard Delage, à Morpiénas.

Par ailleurs, Monsieur DARDENNE relève que sont inscrites en dépenses d'investissement l'acquisition de terrains au Centre Bourg et souhaite obtenir plus de détails.

M. le Maire indique qu'il s'agit des acquisitions foncières liées à l'aménagement et à l'accès du parking des Ecoles.

Monsieur DARDENNE s'interroge sur la nécessité d'investir chaque année dans de nouvelles illuminations de Noël.

M. le Maire précise que ces dépenses d'investissement pourront être arbitrées préalablement au vote du budget. Il indique toutefois que ce type de matériel vise également à réduire la consommation énergétique.

Enfin, Monsieur DARDENNE, conseiller municipal groupe Divers Droite, souhaite obtenir des précisions concernant les travaux prévus au Parc de la Beausserie.

M. le Maire précise qu'il s'agit de travaux d'aménagement d'un chemin d'accès à la future médiathèque, dont le tracé sera rendu définitif.

Avance sur subvention 2011 – Centre d'Animation Communale (C.A.C)

Délibération 2011-0003

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux termes de la convention générale de partenariat, adoptée par délibération en date du 26 Mai 2010 et signée entre la Ville de Panazol et le Centre d'Animation Communale (article 3), il y a lieu de procéder au versement d'un acompte, dont le montant correspondant au tiers de celui de la subvention de l'année N-1.

Il précise que par courrier en date du 10 Février 2011, M. le Président du CAC a sollicité le versement de cet acompte.

A ce titre, Monsieur le Président propose de valider le versement d'un acompte d'un montant de 43 667 €, au profit du C.A.C., afin de lui permettre de faire face à des besoins de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de verser au CAC la somme de **43 667 €**, à titre de premier acompte sur la subvention 2011 ;

- précise que cette somme sera reprise au budget primitif 2011.

Avance sur subvention 2011 – Budget de la Caisse des Ecoles.

Délibération 2011 – 04

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'accorder une avance sur la subvention 2011 à la Caisse des Ecoles afin de pallier d'éventuelles difficultés de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **décide de verser** à la Caisse des Ecoles de Panazol une avance sur la subvention 2011 d'un montant de **quatre vingt mille euros (80 000 €)** ; **précise** que cette somme sera reprise au Budget Primitif 2011.

Avance sur subvention 2011 – Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération 2011 – 05

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'accorder une avance sur la subvention 2011 au CCAS afin de pallier d'éventuelles difficultés de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide de verser** au CCAS une avance sur la subvention 2011 d'un montant de **soixante mille euros (60 000 €)**, précise que cette somme sera reprise au Budget Primitif 2011.

Recensement des contrats et marchés publics conclus au cours de l'année 2010.

Délibération 2011 – 06

Monsieur le Président précise à l'Assemblée les dispositions du Code des Marchés Publics (article 133) qui prévoient qu'au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie sur le support de son choix la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à prendre connaissance du recensement des marchés publics et des contrats conclus au cours de l'année 2010, dont une synthèse est annexée à la présente délibération. Il précise que cette liste est établie dans les conditions définies par l'arrêté du 10 Mars 2009, qui indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- prend connaissance des contrats et marchés publics passés au cours de l'année 2010
- donne pouvoir au Maire pour procéder à la publication de la liste ci-après annexée.

Demande de garantie d'emprunts ALAED – Construction du pôle de restauration du foyer d'hébergement de l'ESAT les Chênes à Panazol.

Délibération 2011 – 07

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, par courrier en date du 27 Janvier 2011, l'Association Limousine pour Adultes en Difficultés (A.L.A.E.D.) sollicite l'octroi d'une garantie d'emprunt de la Ville de Panazol, à hauteur de 50%. Il s'agit d'un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de reconstruction du pôle de restauration du foyer d'hébergement des travailleurs de l'ESAT Les Chênes à Panazol.

Monsieur le Président précise à l'Assemblée les caractéristiques du prêt exposées ci-après :

- **prêt Phare** (Prêt Habitat Amélioration Restructuration Extension)
- montant du prêt : 1 155 000 €
- durée de la période de préfinancement : 12 mois
- durée de la période d'amortissement : 80 trimestres
- échéances : trimestrielles
- amortissement : constant
- taux d'intérêt fixe : 3,11 %

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'accorder sa garantie solidaire à hauteur de 50 % à la Caisse des Dépôts et Consignation.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 80 trimestres et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur (A.L.A.E.D.), dont il ne serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur (A.L.A.E.D.) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- ACCORDE sa garantie solidaire à hauteur de 50% pour les emprunts susmentionnés,
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Demande de garantie d'emprunts ALAED – Travaux complémentaires pour le foyer de l'ESAT Les Chênes à PANAZOL.

Délibération 2011 – 08

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, par courrier en date du 27 Janvier 2011, l'Association Limousine pour Adultes en Difficultés (A.L.A.E.D.) sollicite l'octroi d'une garantie d'emprunt de la Ville de Panazol, à hauteur de 50%. Il s'agit d'un prêt contracté auprès du Crédit Coopératif, destiné à financer l'opération de reconstruction du pôle de restauration du foyer d'hébergement des travailleurs de l'ESAT Les Chênes à Panazol.

Monsieur le Président précise à l'Assemblée les caractéristiques du prêt exposées ci-après :

- montant du prêt : **332 790 €**
- durée du prêt : 20 ans
- échéances : trimestrielles
- amortissement : constant
- taux d'intérêt fixe : 3,18 %

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'accorder sa garantie solidaire à hauteur de 50 % à la Crédit Coopératif.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur (A.L.A.E.D.), dont il ne serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Crédit Coopératif, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur (A.L.A.E.D.) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ACCORDE sa garantie solidaire à hauteur de 50% pour les emprunts susmentionnés,
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

- AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'emprunteur.

Demande de garantie d'emprunts DOMOCENTRE – Opération Les Promenades de la Grêle.

Délibération 2011 – 09

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en raison de l'évolution du taux du livret A, le 1^{er} Février 2011, il y a lieu de modifier la délibération, relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt pour l'opération « Les Promenades de la Grêle », prise en séance de Conseil Municipal en date du 30 Septembre 2010

Monsieur le Président expose les modifications portant sur les caractéristiques de prêts et détaillées ci-dessous :

- Les caractéristiques des prêts PLUS et PLUS FONCIER figurant dans la délibération du 30 septembre 2010 sont modifiées comme suit :
 - ☞ Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 pdb

- Les caractéristiques des prêts PLAI et PLAI FONCIER figurant dans la délibération du 30 septembre 2010 sont modifiées comme suit :
 - ☞ Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0,20 pdb

Ces caractéristiques sont assorties de la clause selon laquelle les taux d'intérêt et de progressivité indiqués sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Les autres dispositions de la délibération du 30 septembre 2010 demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ADOPTE les modifications apportées à la délibération, relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt partielle (50%) pour l'opération « Les Promenades de la Grêle », prise en séance de Conseil Municipal en date du 30 Septembre 2010
- AUTORISE, en conséquence, le Maire à INTERVENIR au contrat de prêt entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Marché dominical – Détermination de la redevance et proposition de tarification des droits de place pour 2011.

Délibération 2011 – 10

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 25 février 2000, la gestion du marché dominical a été confiée à la société FRERY, par contrat d'affermage pour une durée de 12 ans maximum. Il précise que ce contrat annuel est reconductible chaque année par avenant, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2012.

Monsieur le Président propose de reconduire le contrat d'affermage pour un an, en revalorisant les tarifs de droit de place et la redevance annuelle d'affermage de la façon suivante :

- évolution proposée des tarifs de droits de place : +1,75 %
- évolution proposée du montant de la redevance annuelle : +2 %

Vu l'article 5 du contrat prévoyant la possibilité d'une reconduction expresse,

Vu le compte d'exploitation de l'exercice 2010 produit par le fermier présentant un solde positif de 9 740,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 1 contre : (Marchegay-Curot)**

- décide de reconduire le contrat d'affermage avec la société FRERY pour un an,
- autorise le Maire à signer l'avenant au contrat d'affermage pour reconduction,
- fixe la redevance annuelle d'affermage à **11 546 €**,
- actualise les tarifs de droit de place applicables à compter du 1^{er} Avril 2011 comme suit :

* Forfait emplacement minimum (5 ml)	2,90 €
* Le mètre linéaire supplémentaire	0,59 €
* Le branchement électrique (par jour)	3,34 €
* Droit de place (Achille Zavatta) camion magasin (forfait)	54,95 €
* Droit de place exposition véhicule	1,13 €

Intervention :

Mme MARCHEGAY-CUROT, conseillère municipale groupe Divers Droite, informe l'Assemblée d'un problème qui lui a été reporté par un usager du marché dominical, victime d'une escroquerie lors de l'achat de casseroles. Une plainte a été déposée auprès de la Répression des Fraudes. Elle indique que la société FRERY n'a pas été en mesure de communiquer les coordonnées du commerçant concerné.

Mme GONTIER, 1ère Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et des Affaires économiques sollicite une copie du courrier afin de saisir l'Association des Commerçants Non Sédentaires, ainsi que la société FRERY.

INTERCOMMUNALITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole – Rapport d'activités relatif à l'année 2009.

Délibération 2011 – 11

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un bilan retraçant l'activité de la Communauté de d'Agglomération Limoges Métropole pour l'année 2009 a été transmis à la commune de Panazol, pour communication au Conseil Municipal.

Monsieur le Président présente tout d'abord les principaux chiffres clés du budget 2009 de Limoges Métropole :

- * Budget 2009 (global tous budgets confondus en mouvements réels, hors opérations d'ordre) : 188,9 M €
- * Sommes reversées aux communes membres : 36,6 M €
- * Mouvement de l'encours de la dette : 95,8 M €

Il expose ensuite les faits marquants de l'exercice 2009 pour chaque compétence transférée :

- * en matière d'aménagement de voirie communautaire (à Panazol) : réaménagement du carrefour à l'intersection des rues Jean Zay, Jean Rebier et Léon Blum ; entretien du patrimoine routier (Rues Carnot et Libération, Allée de Puy la Rue, Avenue Henri Wallon, Avenue du Président Vincent Auriol) ; travaux de confortement des ouvrages d'art (Pont de la Planche d'Auze) ; gestion écologique des voies communautaires ; mutualisation des moyens au service des communes

- * en matière de développement économique : mise en place d'un nouveau dispositif d'aides pour les investissements immobiliers, mise en œuvre des pôles de compétitivité, poursuite de l'aménagement des zones d'activités (et notamment Romanet, La Ribière, ESTER...)

- * en matière de développement des équipements communautaires : déroulement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée pour la réalisation du centre aquatique communautaire

- * en matière d'environnement et de qualité de vie : optimisation et mise en œuvre du nouveau marché de collecte des déchets pour une durée de 6 ans, renouvellement des certifications iso 14001 du centre de recyclage, pour 3 années supplémentaires, lancement du chantier d'assainissement collectif visant à amener les effluents de la station d'épuration du Pont de l'Aiguille vers la station de Limoges, réception des travaux de rénovation de la déchèterie du Cavou à Limoges

- * en matière de solidarité et de cohésion sociale : intégration de l'activité du PLIE dans les services de Limoges Métropole, mise en place effective des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, donne acte** au Maire de la communication du bilan d'activités de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour l'année 2009.

Adoption du rapport communiqué par la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Délibération 2011 – 12

Monsieur le Président précise à l'Assemblée qu'il y a lieu de proposer une correction des attributions de compensation des communes membres de Limoges Métropole, intégrant les deux événements suivants survenus en 2010 :

1/ D'une part, la perception par Limoges Métropole de la redevance d'occupation du domaine public d'ERDF, de GRDF et des opérateurs de télécommunications :

Limoges Métropole a délibéré le 21 Décembre 2009, pour percevoir à compter de 2010, les redevances dues pour l'occupation du domaine public routier (RODP) au titre du transport et de la distribution d'électricité et du gaz, et au titre des opérateurs de télécommunications. Dès lors, il convient d'opérer une régularisation de leur retenue sur attribution au titre de la voirie, cette retenue devant être calculée « nette des recettes transférées ». La retenue sur attribution de compensation de chaque commune doit être minorée du montant évalué des recettes transférées.

Pour Panazol, le montant à déduire s'élève à + 10 928 € (RODP ERDF : 3 188 € et RODP France Télécom : 7 739,99 €)

2/ D'autre part, le retrait de la commune d'Isle de la compétence « Eclairage Public »

Par délibération en date du 9 octobre 2009, la commune d'Isle a décidé de reprendre en gestion communale la compétence « Eclairage Public ». Par délibération de Limoges Métropole en date du 1^{er} avril 2010, l'intérêt communautaire de la compétence « Réseaux d'Eclairage Publics » a donc été redéfini : il convient de régulariser l'attribution de compensation d'Isle

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le rapport correspondant, ci-joint, examiné par la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, le 7 Décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

Tarifification applicable dans les multi-accueils pour l'année 2011.

Délibération 2011 – 13

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de valider la participation financière horaire des familles, applicable aux multi-accueils municipaux de Panazol pour l'année 2011, selon le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et de fixer les tarifs spécifiques relatifs : aux familles extérieures à la Ville, aux familles ne relevant pas du régime général (ou MSA) et enfin pour l'accueil d'urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Fixe la participation financière horaire des familles pour 2011, comme suit :

Revenus Nets Imposables X taux d'effort CAF

12

Taux d'effort CAF	0.06%	0.05 %	0.04 %	0.03%
Famille avec	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge et plus

- Fixe la majoration pour les familles extérieures à la Ville à + 25 %

- Fixe le tarif horaire pour les familles ne relevant pas du régime général ou MSA ainsi que l'accueil d'urgence à 4.13 €/l'heure (base PSU CNAF 2011, pour les enfants 0-4 ans)

PATRIMOINE BATI

Mise en accessibilité des bâtiments publics – Présentation du rapport annuel 2010, examiné par la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Délibération 2011 – 14

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) a été créée par délibération en date du 27 mars 2007 et que sa composition a été fixée par délibération en date du 3 avril 2008. Il indique que cette instance, mise en place en cohérence avec les principes définis par la « Loi Handicap » et les textes pris pour son application, s'est réunie le 11 février 2011 pour assurer son rôle de pilotage et de suivi de la mise en place du plan de mise en accessibilité des ERP communaux.

Le Président procède ensuite à la présentation du rapport annuel d'activité 2010 de la C.C.A.P.H. ; il dresse en particulier le bilan des actions engagées en 2010 en faveur des personnes en situation de handicap puis liste les propositions d'actions à engager en 2011 en vue d'améliorer l'accessibilité.

Il explique que le cabinet Accésmétrie, prestataire ayant réalisé le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux, avait déterminé un indice d'accessibilité à l'origine de 42%. A l'issue du programme d'actions 2010, cet indice a été porté à 55% et les interventions projetées en 2011 permettront de l'amener à 61%.

Le Président précise enfin que ce rapport, conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi précitée, après avoir été présenté au Conseil Municipal, doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, à la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, des installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, prend acte de la présentation du rapport annuel 2010 de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Construction d'une médiathèque – Approbation du plan de financement modifié.

Délibération 2011 – 15

Monsieur le Président présente l'état d'avancement du projet de construction de la nouvelle Médiathèque ; il précise que la consultation des entreprises arrive à son terme et que la période de préparation du chantier démarrera au début du mois d'avril à venir.

Il rappelle que l'estimation prévisionnelle des travaux calculée par le maître d'œuvre (en valeur mai 2010) est de 2 370 080,00 € HT, ce qui représente, en valeur fin d'opération et toutes dépenses confondues, **une dépense prévisionnelle de 3 000 000,00 € HT pour la construction de la Médiathèque.**

Il expose alors le plan de financement prévisionnel en détaillant les subventions envisagées et leur origine.

Ainsi, les contributions financières suivantes sont sollicitées :

- **750 000 € au titre du FEDER** (demande formulée le 11 janvier 2011 auprès de monsieur le Préfet de la Région Limousin) ;
- **765 984 € au titre de la DGD Bibliothèque** (subvention attribuée par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2010) ;
- **216 450 € au titre du FNADT** (subvention notifiée par convention en date du 13 octobre 2010) ;
- **260 000 € au titre de l'aide aux communes** apportée par le Conseil Général de la Haute-Vienne (subvention notifiée par arrêté de madame la Présidente du Conseil Général en date du 5 juillet 2010) ;
- **40 000 € au titre des aides exceptionnelles apportées aux collectivités territoriales par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration.**

Ainsi, le montant total des aides sollicitées pour la construction de la Médiathèque est de 2 032 434 € sur un coût prévisionnel de construction de 3 000 000 €, soit un taux de subventionnement de 67,75%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve d'une part le coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues en valeur fin d'opération à hauteur de 3 000 000 € HT ;
- approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure ci-avant ;
- autorise le Maire à solliciter auprès des différents partenaires les contributions financières correspondantes.

V.R.D

Démarche de sécurisation de l'avenue du Palais sur Vienne/Allée de la Rue Basse.

Délibération 2011 - 16

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les pôles d'habitations, situés le long de l'Avenue du Palais sur Vienne (lieux dits « Le Prés Baron », « La Rue Basse », « Echaudières », et « La Couture Charbon ») génèrent des besoins en déplacements doux, qui ne peuvent s'effectuer à l'heure actuelle dans des conditions optimales de sécurité, en l'absence d'aménagements de voirie (trottoirs, bandes cyclables).

Il précise que la collectivité, qui a été sollicitée à ce titre par certains riverains et membres des comités de quartier, souhaite que soit étudié un processus de sécurisation des déplacements sur l'Allée de la Rue Basse/l'Avenue du Palais-sur-Vienne. Cette opération de sécurisation pourrait porter sur des aménagements, ainsi qu'un élargissement de l'assiette de la route départementale n° 140.

M. le Président indique que cette réflexion nécessite au préalable la formalisation de l'engagement par la Ville de Panazol, notamment au regard du Conseil Général de la Haute-Vienne et de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole désormais titulaires des compétences Voirie, Assainissement et Transport.

Il indique qu'au stade actuel de cette opération, il convient d'approuver les clefs de répartitions financières des dépenses prévisionnelles, telles que définies dans le tableau ci-après :

Nature des dépenses	Département de la Haute-Vienne	Commune
Chaussée, terrassement généraux, accotements	100 %	
Trottoirs construits	50%	50%
Bordures, assainissement pluvial		100 %
Acquisitions foncières, ainsi que les travaux en découlant (démolition, construction de murs, clôtures)	50%	50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ⇒ approuve le lancement de l'opération de sécurisation de l'allée de la Rue Basse/l'avenue du Palais sur Vienne
- ⇒ adopte le tableau de répartition des dépenses envisagées
- ⇒ souhaite que la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole soit associée à ce projet au titre des compétences qui lui ont été transférées
- ⇒ donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Séance levée à 20 h 45

Le Secrétaire,

Emilio ZABALETA.

Le Maire,

Jean-Paul DURET.